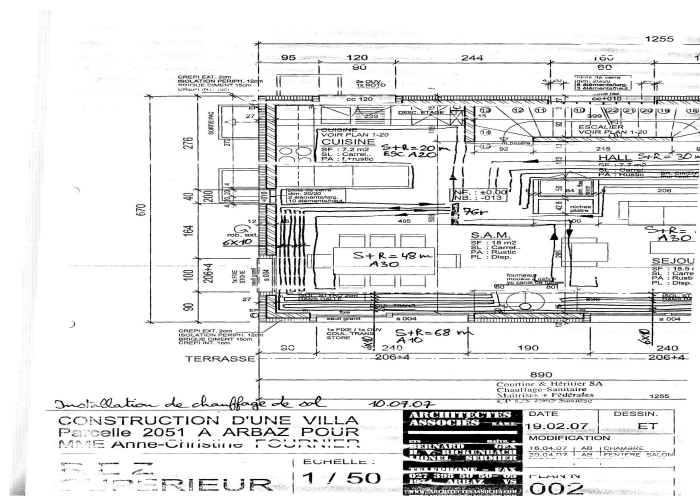


STAGE OUVRIER
 ST1

Annexes

complémentaires



ANNEXES

TECHNIQUES

Alunni

Systeme utilisant le solaire et une chaudiere d'appoint pour le systeme de chauffage

Sierre Energie

Pose de panneaux rayonnants pour le chaud et le froid

Chantier Fournier

Pose d'un chauffage au sol sous forme de plancher chauffant

Chantier Orana

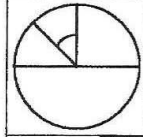
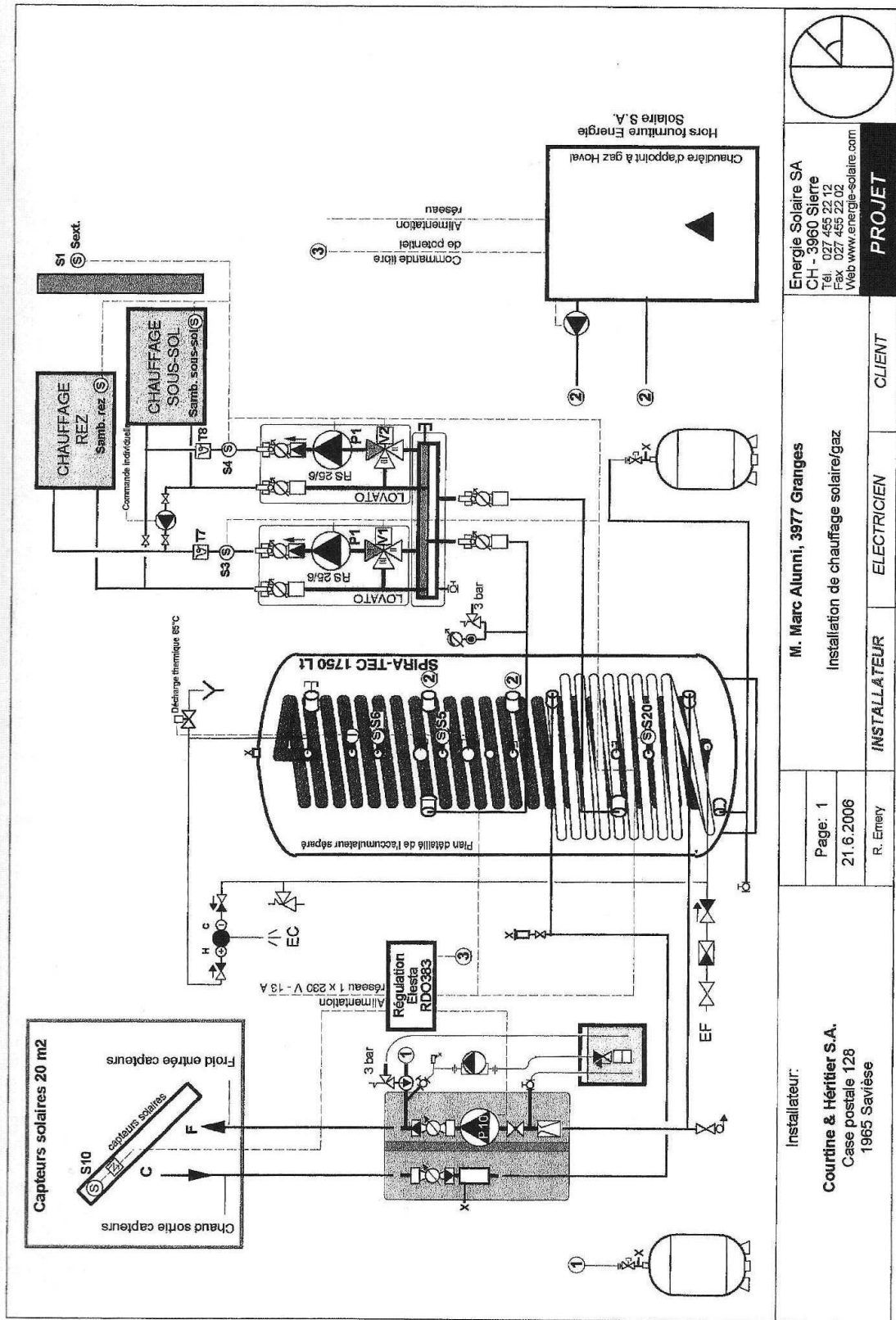
Pose des ecoulements eau uses en GEBERIT

Alunni

Système utilisant le solaire et une chaudière d'appoint pour le système de chauffage

- Schéma général de l'installation
- Schéma indicatif du fonctionnement du boiler (accumulateur d'eau chaude)

Commentaires : Ce système est basé sur un dispositif de capteurs solaires couplé avec une chaudière à gaz d'appoint. Ces deux dispositifs en parallèle permettent de chauffer l'eau puis celle-ci rejoint le boiler (accumulateur d'eau, voir schéma indicatif) qui par l'intermédiaire d'une grande résistance en spirale (grande surface de contact) maintient l'eau à la température adéquate. L'eau de chauffage part alors dans deux boucles parallèles situées à l'étage et au rez-de-chaussée (avec un compteur pour permettre la location de la partie basse du logement pour des commerces).



Energie Solaire SA
 CH - 3960 Sierre
 Tél. 027 455 22 12
 Fax 027 455 22 02
 Web www.energie-solaire.com

PROJET

M. Marc Alunni, 3977 Granges

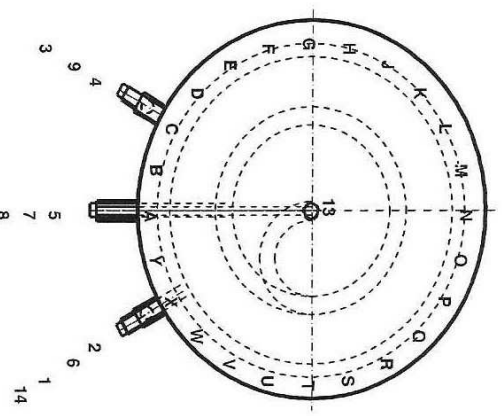
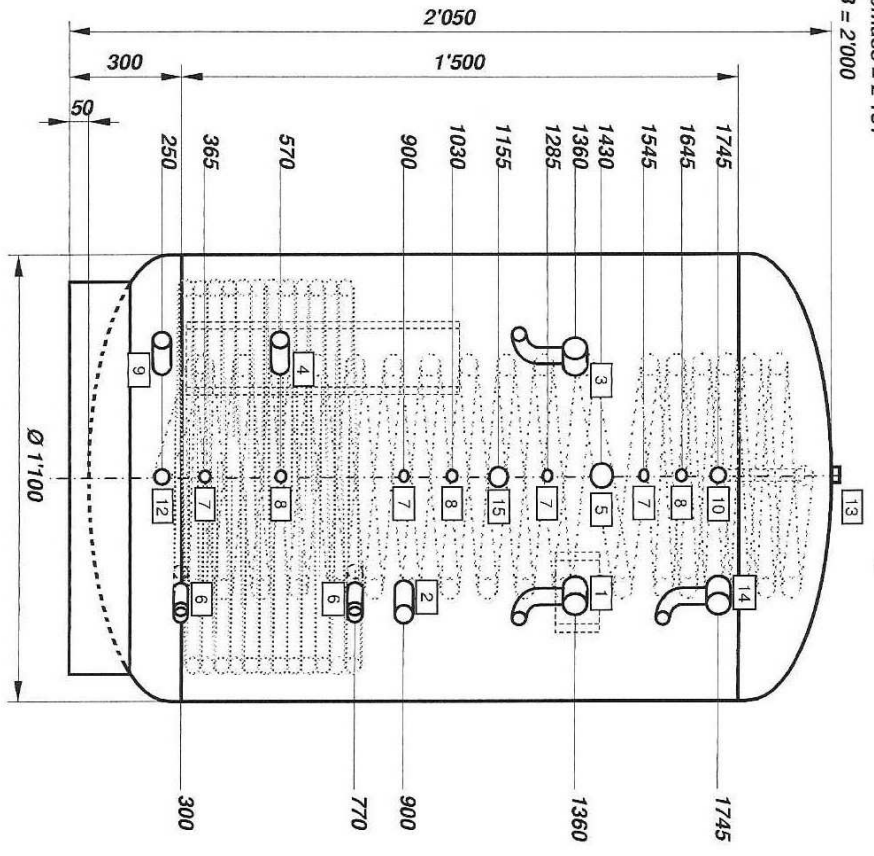
Installation de chauffage solaire/gaz

INSTALLATEUR ELECTRICIEN CLIENT

Page: 1
 21.6.2006
 R. Emery

Installateur:
Courtine & Héritier S.A.
 Case postale 128
 1965 Savèze

Kippmass = 2'181
HüB = 2'000



Auftrags Nr.: 102434-001

Konto: 1047

Auftrags Nr.: 102434-001

Objekt: Spira - Tec 1750 ltr.

Kunde: FEURON

Anz. Bezeichnung: XX Stk.

Inhalt: 1750 [Ltr.]

Betriebsdruck/Prüldruck: 3 / 4,5 [bar]

Boden / Mantel: 3 / 3 [mm]

Spira - Tec 1750 V 2006

Gesamt-Gewicht: 265 [Kg]

Oberflächen-
behandlung: Innen roh, aussen
grundiert

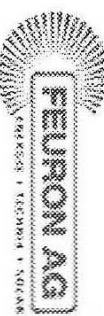
Isolation:
Hülle/Farbe: PU-Weichsch. 130 mm

Hersteller / Datum: [ct] 11. Mai. 06

Lieferdatum:

Lieferbereit:

Pos	Ø	L =	Bezeichnung	Stk.	Pos	Ø	L =	Bezeichnung	Stk.
1	2"	150	VL Ladung WA m. S-U12" / 1"	1	12	1"	150	KW-Zulauf (SPIRA)	1
2	5/4"	130	RL Ladung	1	13	1"	20	Entlüftungsnüffe	1
3	2"	150	VL Heizkreis WA12" / 1"	1	14	2"	150	VL Ladung WA12" / 1"	1
4	5/4"	130	RL Heizkreis m. STLP	1	15	5/4"	130	zus. RL Muffe 5/4"	1
5	2"	130	Elektronuffe	1	77	550	30m	SPIRA Typ 8/ Ø550 / 30 lfm / 75 Ltr.	1
6	1"	130	[GRWT] Ø930/H=470/3.6 m³	1					
7	1/2"	130	Fühleruffe	4					
8	1/2"	130	Thermometer	3					
9	5/4"	130	Entleerung/RL/Expans	1					
10	1"	150	WW-Ablauf (SPIRA)	1					


 Grenzstrasse 24
 CH - 9430
 St. Margrethen
 Telefon: +41 (0)71 747 40 80; Fax: +41 (0)71 747 40 90
 www.feuron.com; mail@feuron.com

Sierre Energie

pose de panneaux rayonnants pour le chaud et le froid :

- Concept général,
- Aperçu sur un étage,
- Exemple du local informatique.

Commentaires :

Le dispositif installé à Sierre Energie, entreprise énergétique installée à Sierre est remarquable de part son histoire autant que par ses caractéristiques. L'entreprise ayant déjà un embryon du système pour le chauffage utilisant la chaudière à fioul située sur le toit et ayant réalisé un forage décida de compléter le système existant pour réchauffer et refroidir les salles, cette opération étant essentiellement motivée par la présence d'ordinateur sensible risquant des surchauffes.

Comme on peut le voir sur le schéma du concept général une vanne manuelle permet de choisir entre le circuit d'eau chaude (chaufferie sur le toit) et le circuit d'eau froide (provenant du forage de la nappe phréatique) selon les besoins. L'eau passe alors dans les panneaux rayonnants soit pour absorber la chaleur soit pour en émettre par rayonnement. Les canalisations passent d'étage à étage par le local de nettoyage (aperçu sur un étage) puis passe dans les salles par le faux plafond et reste cachés par les panneaux (exemple du local informatique).

Ce dispositif lourd est complexe et a donc demandé beaucoup de temps et de manœuvre. Notre entreprise était présente en tant que sous-traitant pour toute la pose des tuyaux, pompes, vannes... et travaillait pour l'entreprise qui posait les panneaux.

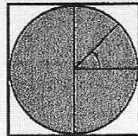
Installation de rafraîchissement des locaux
Sierre-Energie S.A.

Concept général

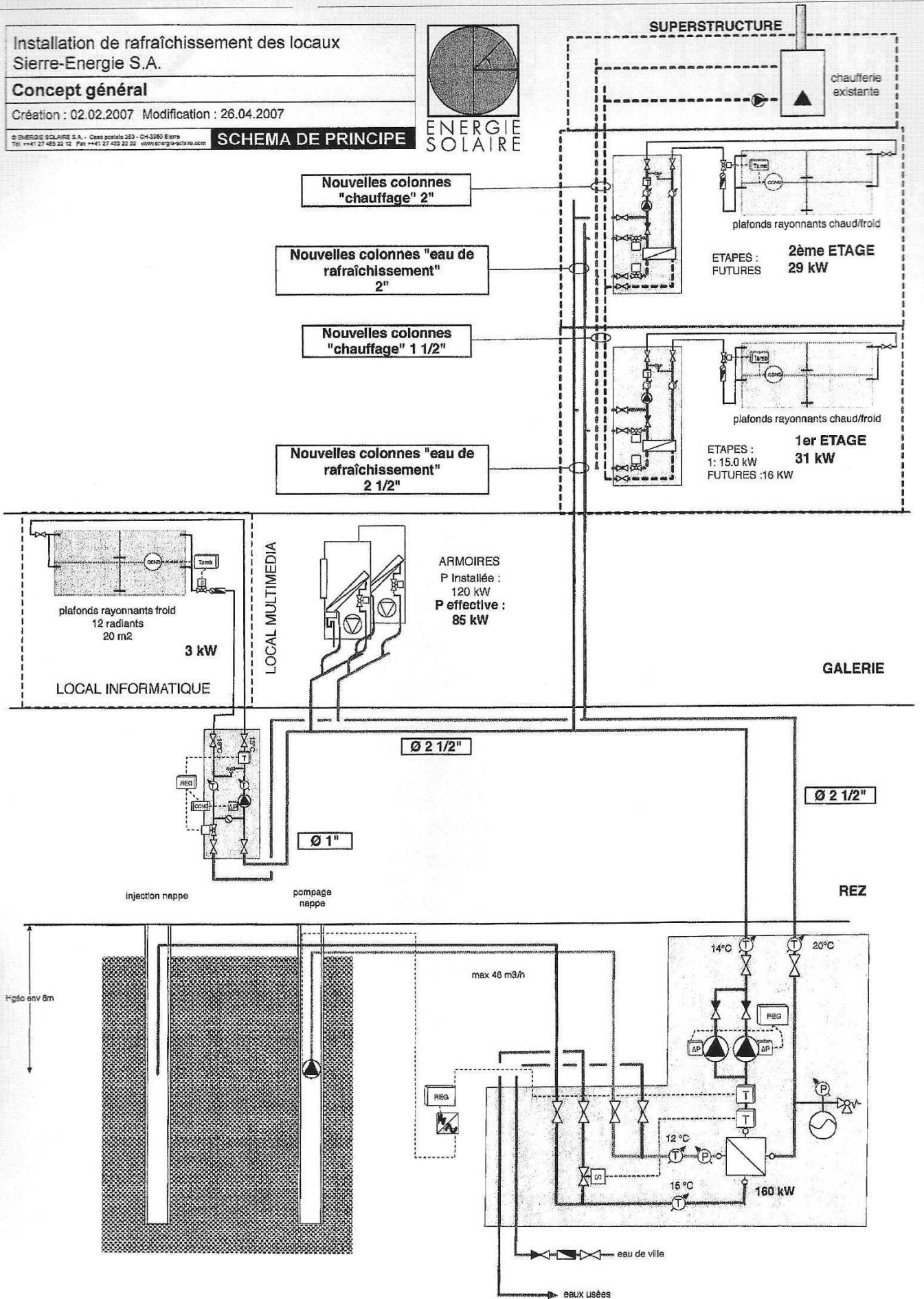
Création : 02.02.2007 Modification : 26.04.2007

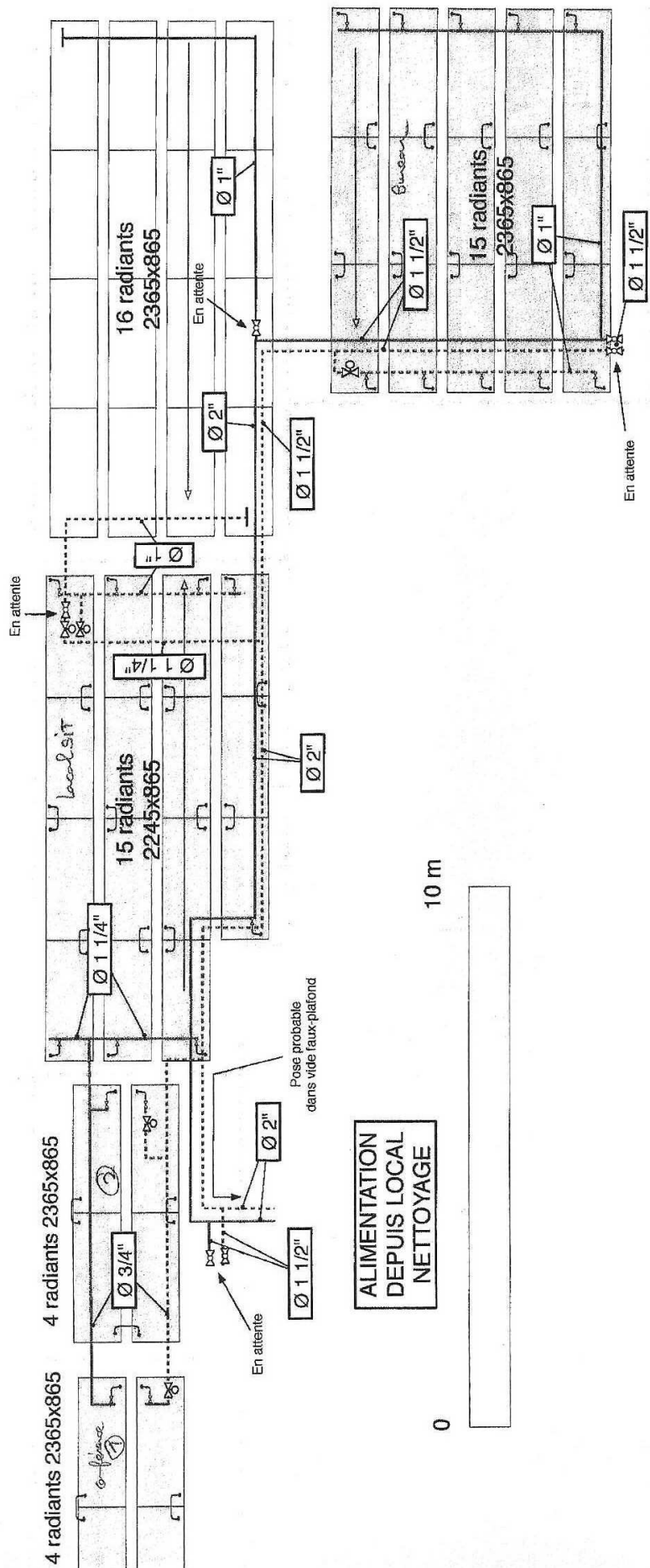
© ENERGIE SOLAIRE S.A. - Case postale 353 - CH-3960 Sierre
Tel ++41 27 453 22 12 Fax ++41 27 453 22 22 www.energie-solaire.com

SCHEMA DE PRINCIPE



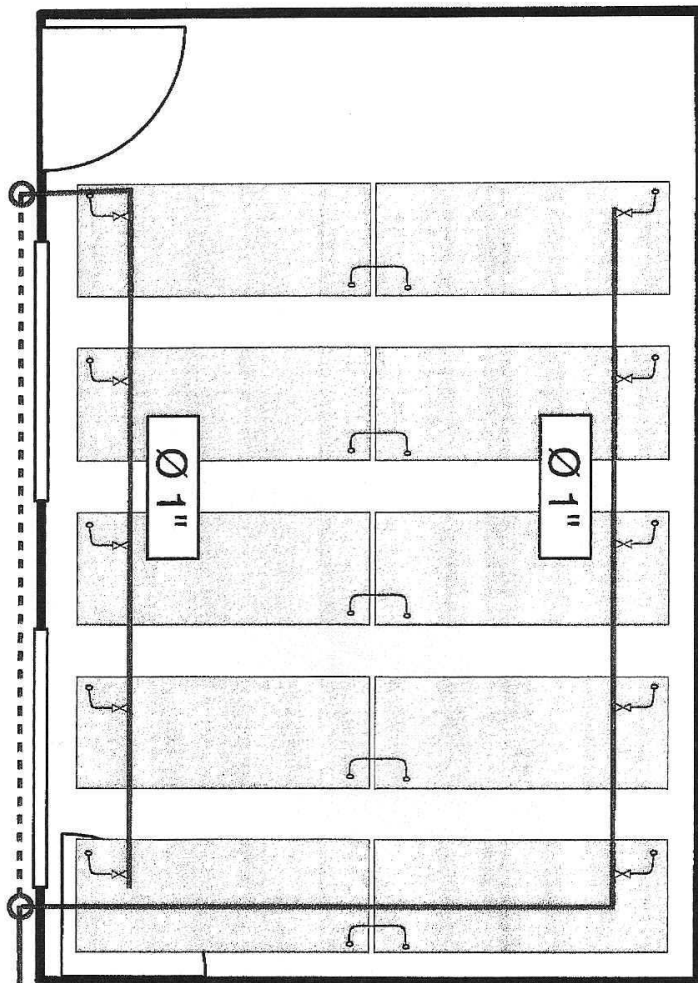
ENERGIE
SOLAIRE





LOCAUX SIERRE-ENERGIE S.A.
 1ER ETAGE
 1ERE ETAPE PLAFONDS RAYONNANTS
 ECHELLE 1:100
 MODIFIE 26.04.2007

10 radiants 2365x865
Hmax sous plafond 150 mm



Raccordement au groupe de réglage (prévu au plafond sous le local) et raccordement du groupe à la distribution existante

prévoir 2x2m Ø 1"

LOCAUX SIERRE-ENERGIE S.A.
LOCAL INFORMATIQUE
GALERIE SUR ATELIER
ECHELLE 1:50

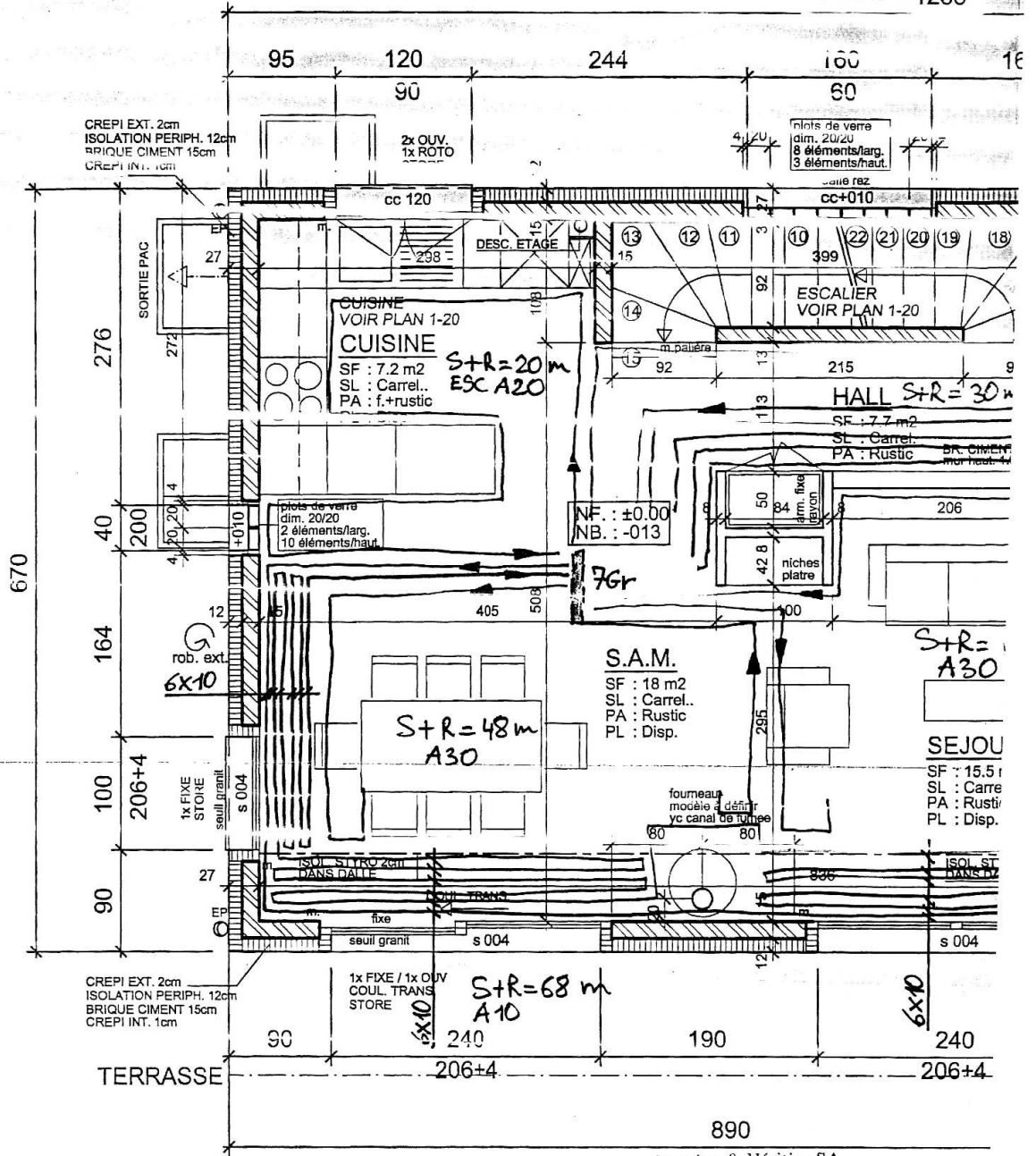


Chantier Fournier

Pose d'un chauffage au sol sous forme de plancher chauffant

- Plan partiel de l'installation de plancher chauffant sur un étage

Commentaires : Le chauffage au sol se présente sous la forme de différentes boucles en parallèle de dimension similaire qui cible un lieu précis de l'étage comme on peut le voir sur le plan ci-joint. On observe sur le plan en plus de la localisation globale des boucles la longueur prévue pour celle-ci (surface + raccord) et l'écart entre les boucles (A10 cm, A30 cm...). Ces boucles se rejoignent au niveau du distributeur (ici sept groupes). Il reste après à coulé une dalle de ciment.



Installation de chauffage de sol 10.07.07

Courtine & Héritier SA
Chauffage-Sanitaire
Maîtrises + Fédérales
CP 125 19005 Saviese 1255

CONSTRUCTION D'UNE VILLA
Parcelle 2051 A ARBAZ POUR
MME Anne-Christine FOURNIER

ARCHITECTES ASSOCIÉS SARL

ETS MAÎTR. +
BERNARD GEX
H. V. RICKENBACH
MONEL SERMIER

TELEPHONE - FAX
027 398 50 50 - 05
1974 ARBAZ VS
WWW.ARCHITECTESASSOCIES.COM

DATE	DESSIN.
19.02.07	ET
MODIFICATION	
16.04.07	AB CHAMBRE
20.04.07	AB FENETRE SALON

REZ
SUPERIEUR

ECHELLE :
1 / 50

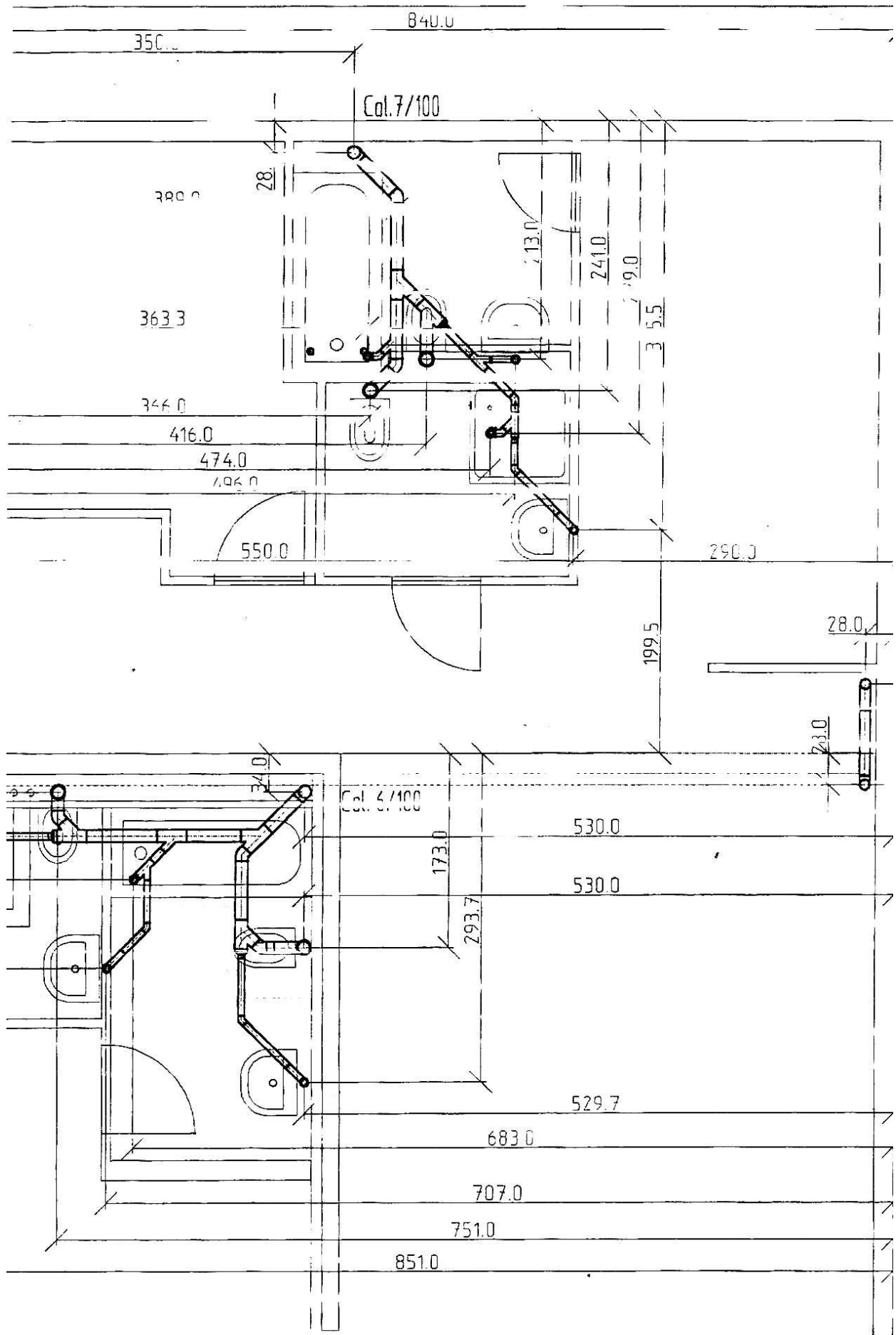
PLAN N
002

Chantier Orana

Pose des écoulements eau usés en GEBERIT

- Plan partiel des écoulements GEBERIT sur un étage

Commentaires : Il s'agit ici de la branche sanitaire de l'entreprise. C'est à l'aide du plan ci-contre que l'on crée et que l'on pose les écoulements eaux usées en GEBERIT (gros tuyaux noirs avec les capuchons jaunes sur les photos du rapport représenté sur le schéma) mais aussi les tuyaux d'arrivée d'eau (bouchons rouges pour le chaud et verts pour le froid).



ANNEXES SOCIALES

Manuel Qualité
Politique et engagement de l'entreprise

Conditions de Travail
Droit et devoir du salarié

Manuel Qualité

Politique et engagement de l'entreprise

- Engagement de l'entreprise
- Page de garde du manuel qualité
- Exemple de processus : le processus des processus

Commentaires : L'entreprise Courtine&Heritier.SA prend un engagement de qualité envers ses clients mais aussi envers ses employés comme peut l'illustrer l'engagement écrit ci-après. Concrètement l'entreprise est certifiée ISO 9001. Cela lui impose l'existence d'un manuel qualité et une réflexion permanente sur les possibilités d'amélioration. Pour cela, des processus sont prévus et sont gérés par le processus des processus. Tout cela est stocké dans le manuel qualité mis à jour une fois par an.

POLITIQUE QUALITE

Notre société familiale, fondée en 1961, reprise par la deuxième génération depuis 1995 a mis en place un système qualité selon la norme ISO 9001, afin de franchir un palier supplémentaire et de suivre au plus près le marché de la construction de notre région ainsi que ses exigences.

La réputation et l'image de marque sont fondamentales pour la direction. C'est pourquoi elle mise sur le système qualité qui lui permettra d'améliorer la qualité de ses prestations.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE NOTRE POLITIQUE QUALITE SONT:

- L'écoute attentive de notre clientèle
- L'écoute et la formation continue des collaborateurs
- L'utilisation de technique de pointe
- Le respect des engagements pris.

ECOUTE DE LA CLIENTELE

Nous nous engageons :

- ⇒ à répondre de manière appropriée à ses attentes.
- ⇒ à suivre l'évolution de ses besoins.
- ⇒ à améliorer continuellement la rapidité et la qualité de nos prestations.

ECOUTE ET FORMATION DES COLLABORATEURS.

Nous nous engageons :

- ⇒ à la formation continue de nos collaborateurs
- ⇒ à aménager régulièrement des séances d'information
- ⇒ à mettre à leur disposition des outils modernes et performants.
- ⇒ à assurer leur sécurité et leur santé au poste de travail.

UTILISATION ET TECHNIQUE DE POINTE

Nous nous engageons :

- ⇒ à rester ouvert aux nouvelles techniques
- ⇒ à rechercher continuellement de nouvelles applications.

DEVISE

Réceptionner les ordres - analyser et planifier - ordonner - exécuter – contrôler

LES DIRECTEURS

YVES HERITIER

JEAN-CHARLES COURTINE

Savièse, le 26 mars 2002

	COURTINE & HÉRITIER SA	MAÎTRISE + FÉDÉRALE
	<i>CHAUFFAGE - SANITAIRE - FERBLANTERIE - COUVERTURE</i>	
	<i>SERVICE - RÉPARATION 24H/24H.</i>	
	<i>CP 128 <u>Roumaz 1965 Savièse</u> - CH</i>	
	<i>E-mail: courtineheritiersa@netplus.ch</i>	
<i>Tél. 027/395.38.05</i>	<i>Fax 027/395.38.10</i>	<i>Natel 79/418.79.53</i>

**DEPUIS 1961
A VOTRE SERVICE**

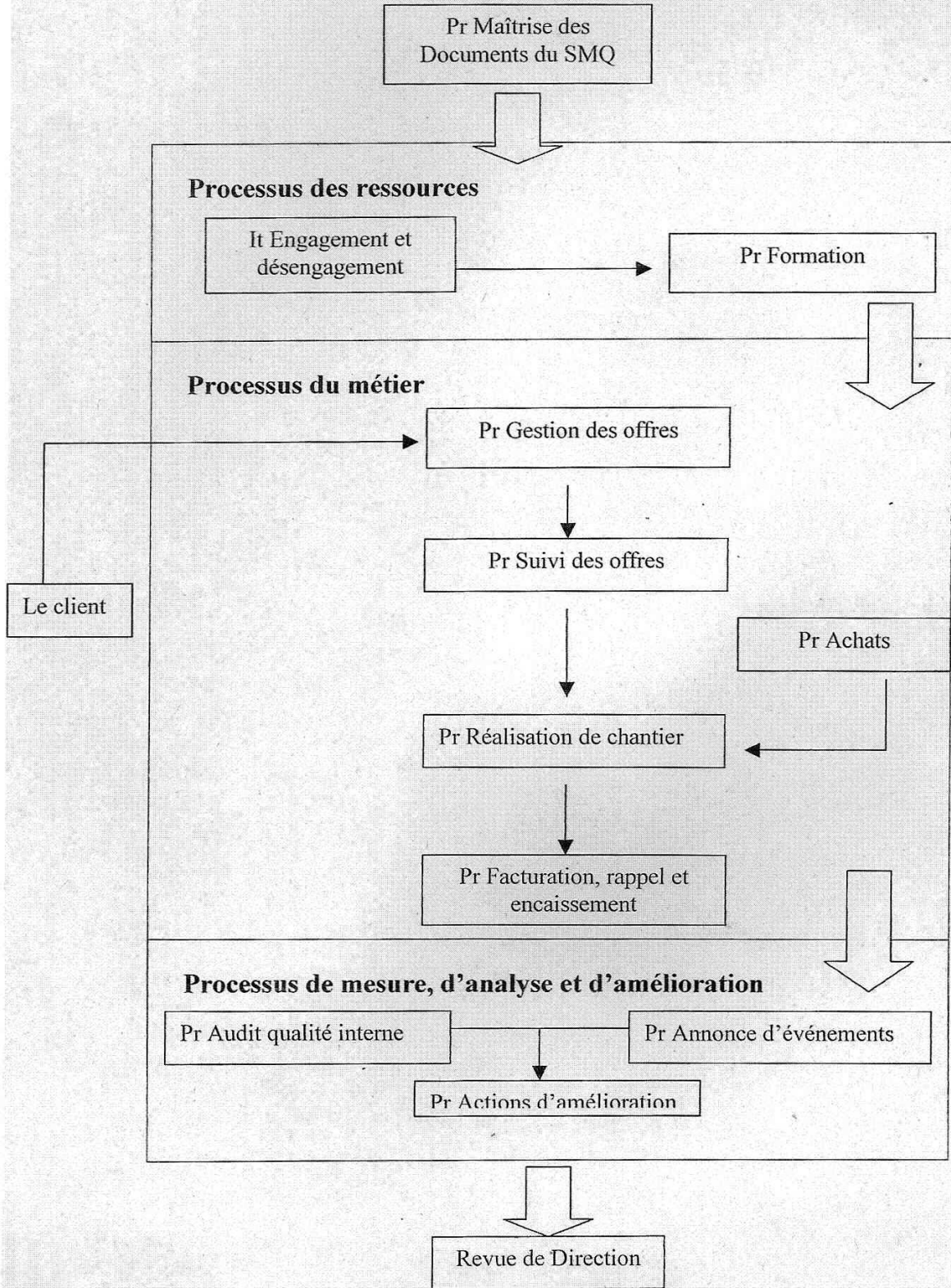
Manuel Qualité

Document libéré par

Yves Héritier & Jean-Charles Courtine
Directeurs

PROCESSUS RESEAU DES PROCESSUS

PROPRIETAIRE DU PROCESSUS : DIRECTEUR



Conditions de Travail

Droit et devoir du salarié

- Effectifs
- Liste des titulaires
- Description d'un poste
- Exemple de tableau de répartition pour la semaine
- Conditions de travail
- Grille de formation

Commentaires : Courtine&Heritier.SA est une petite entreprise avec un nombre limité de salariés. Toutefois, la part de travail de chacun est parfaitement délimitée et les conditions de travail pour chaque secteur (elles sont décidées par une assemblée de patron et de syndicats et sont rassemblées sous la forme d'une convention collective). Parmi leur droit, il y a celui à la formation. Ainsi, en plus de stagiaire et d'apprentis, l'entreprise Courtine&Heritier.SA abrite des employés qui passe des formations complémentaires (maitrise fédérale par exemple).

Liste des titulaires et suppléants

FONCTION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Directeur	Yves Héritier Jean-Charles Courtine	
Délégué Qualité	Yves Héritier	Jean-Charles Courtine Boris Sarrasin
Délégué Sécurité	Yves Héritier	Jean-Charles Courtine
Responsable chauffage+ventilation	Jean-Charles Courtine	Yves Héritier
Responsable sanitaire	Yves Héritier	Jean-Charles Courtine
Responsable ferblanterie+couverture	Yves Héritier	Guy Héritier
Responsable brûleurs	Entreprise Lambiel	Jean-Charles Courtine
Chef-Monteur Chauffage	Réginald Mabillard	Monteur
Chef-Monteur Sanitaire	Philippe Morard	Monteur
Chef-Ferblantier	Guy Héritier	Monteur
Dépanneur	Félix Jollien	Chef-Monteur

DESCRIPTIF DE LA FONCTION

Monteur

MO

OBJECTIF

- exécuter les travaux de manière rationnelle, consciencieusement et soigneusement en tenant compte des techniques d'installation

PROFIL

- CFC dans les professions de nos branches ou aide avec année d'expérience
- contact aisé avec la clientèle

ACTIVITES PRINCIPALES

- Réceptionner l'ordre – analyser – planifier – exécuter – contrôler – corriger
- Faire le montage sur chantier de l'installation complète avec conscience professionnelle
- Faire les essais de pression avec protocole et mise en service de l'installation avec protocole
- Commander le matériel par chantier au responsable du secteur avec bon de commande
- Surveiller la gestion du stock du véhicule personnel
- Commander le matériel pris au stock du magasin avec bon de commande
- Contrôler le matériel livré
- Assurer le service de piquet
- Etablir les rapports de régie, les faire signer par le client et les mettre dans le bac
- Etablir les feuilles de mesurage GF et les poser chaque jour dans le bac prévu
- Remplir les rapports journaliers Dossier Chantier et rapport horaire chaque jour.
- Soigner le véhicule, l'outillage et les machines personnels et d'atelier
- Contrôle du véhicule personnel (Huile, Eau, benzine, Pneus, test antipollution)
- Maintenir l'ordre, la propreté, à l'atelier, sur le chantier.
- Etre agréable avec les clients, architectes, fournisseurs et représentants.
- Appliquer et respecter le système qualité
- Etablir les annonces d'évènements
- Appliquer et respecter les directives de sécurité
- Remplacer le responsable de secteur aux séances

REMARQUES :

LES HABITS DE TRAVAIL DOIVENT ETRE PORTES IMPERATIVEMENT.

ILS SERONT LAVE ET PROPRE POUR CHAQUE REPRISE DE TRAVAIL EN DEBUT DE SEMAINE

EGALEMENT LORS DE TRAVAUX SALISSANTS EN COURS DE SEMAINE.

DATE :

SIGNATURE

Semaine 28		Date du 09.07.2010 au 13.07.2007				
Monteur Apprenti	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Héritier Guy	Jacquod	Bricoles	CRPE	Brunner	Reynard	
Morard Philippe	Les 3 Mâts	Le Balladin	Le Balladin	Orana	Orana	
Jollien Félix	Bricoles Balet JD	Bricoles Antonietti	Bricoles	Bricoles	Cours	
Patriarca Quintino	Reynard	Reynard	CRPE	Reynard	Orana	
Arevallo Abel	Oggier	Oggier	Oggier	Bérard	Le Balladin	
Udry Marc-Etienne	Médiathèque	Gysels	Gysels	Gysels	Favre Brunner	
Mabillard Gérald	Résidence du Lac	St-François	Résidence du Lac	Résidence du Lac	Résidence du Lac	
Dubuis Thierry	Les 3 Mâts	Le Balladin	Le Balladin	Les 3 Mâts	Les 3 Mâts	
Jean Arnaud	Les 3 Mâts	Les 3 Mâts	Bérard	Bérard	Les 3 Mâts	
Héritier Louis-Philippe	Reynard	Reynard	Bérard	Bérard	Orana	
Da Silva José Carlos	Les 3 Mâts	Les 3 Mâts	Les 3 Mâts	Les 3 Mâts	Les 3 Mâts	
Durakowski Djavid	Médiathèque	Gysels	Gysels	Gysels	Favre Brunner	
Ciaro Gabriel	Orana	Orana	Le Balladin	Orana	Orana	
Dias Daniel	Les 3 Mâts	Les 3 Mâts	Les 3 Mâts	Les 3 Mâts	Les 3 Mâts	
Quiquerez Fabien	Résidence du Lac	St-François	Résidence du Lac	Résidence du Lac	Résidence du Lac	
Adrien	Oggier	Oggier	Oggier	Bérard	Le Balladin	
Sanitaire		Couverture & Ferblanterie		Brûleur		
Vacances		Absence		Cours		
Maladie						

**Association des maîtres
ferblantiers-appareilleurs du Bas Valais
suissetec Valais Romand
suissetec oberwallis
Groupement valaisan des couvreurs professionnels**

Aux entreprises de ferblanterie,
d'installations sanitaires, de couverture
et de chauffage, climatisation et
ventilation du canton du Valais

Sion, décembre 2006

Réf. : Jodok Kummer/Frédéric Oggier
Tél. : 027/327.51.20 / 26
e-mail : jodok.kummer@bureaudesmetiers.ch / frederic.oggier@bureaudesmetiers.ch

CONDITIONS DE TRAVAIL 2007

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous communiquer ci-après les informations utiles concernant les conditions de travail 2007 :

La convention collective de travail signée le 20 décembre 2001 reste en vigueur jusqu'au 31 mai 2007. Le renouvellement de la convention sera étudié par les partenaires sociaux durant le 1^{er} semestre 2007. Comme annoncé dans nos circulaires de juin 2006, les négociations salariales ont abouti à un accord conclu pour 18 mois (01.07.2006 – 31.12.2007).

1. Salaires 2007

a) Salaires réels

Les conditions salariales étant fixées jusqu'au 31.12.2007, il n'y a pas de variation de salaire au 1^{er} janvier 2007.

Cette augmentation est valable jusqu'au 31.12.2007 pour autant que l'indice suisse des prix à la consommation ne dépasse pas de 1% l'indice de fin juin 2006 (106.3 / base mai 2000 = 100). Dans le cas contraire, de nouvelles négociations sont prévues pour le 2^{ème} semestre 2007.

b) Salaires minima

La grille des salaires minima reste inchangée jusqu'au 31.12.2007.

Travailleurs qualifiés

- durant la 1 ^{ère} année après l'apprentissage	Fr.	22.15
- durant la 2 ^{ème} année après l'apprentissage	Fr.	23.35
- durant la 3 ^{ème} année après l'apprentissage	Fr.	23.90
- durant la 4 ^{ème} année après l'apprentissage	Fr.	25.40

Manoeuvres

- travailleurs ayant plus de 20 ans d'âge et jusqu'à 3 ans de pratique	Fr.	20.50
- travailleurs avec plus de trois ans de pratique	Fr.	21.50

LISTE DE FORMATION

Collaborateur :		Date entrée C+H SA	
Qualification :			
Date de naissance :			
Date/période	Formation initiale		Durée
Date/période	Formation continue		Durée

ANNEXES

SECURITE

Prévention

Politique et engagement du monde industriel



Nouvelle ordonnance destinée à l'amélioration de la sécurité des travailleurs dans les travaux de construction.

Présentation.

La nouvelle ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction entre en vigueur le 1^{er} juillet 2000. Elle remplace l'ordonnance concernant la prévention des accidents dans les travaux de construction et l'ordonnance concernant la prévention des accidents dans les travaux de toiture et les travaux exécutés sur les toits, datant toutes deux de 1967. Sont considérés comme travaux de construction au sens de la nouvelle ordonnance: la réalisation, le maintien, la modification, l'entretien et la démolition de constructions. Les dispositions de la nouvelle ordonnance sur les travaux de construction s'appliquent également aux travaux dans les carrières et les gravières.

suvaPro

Le travail en sécurité